



1 - Créer la dynamique intra-communautaire

INTRODUCTION

« La coopération intra-communautaire naît avant tout de l'objectif qu'elle poursuit : si cet objectif n'est pas défini, identifié et partagé, la coopération ne peut se faire. Il ne faut pas confondre objectif et intérêt. Si les objectifs sont partagés, dans la coopération, il n'est pas certain que les intérêts des acteurs coopérant le soient aussi.¹ »

REPÈRES

- Organiser la coopération

La coopération s'organise autour de la question des compétences, obligatoires et optionnelles. Pour les compétences obligatoires, la coopération s'impose, et les acteurs communautaires doivent se mettre d'accord sur sa mise en œuvre. Sur les compétences optionnelles, comme l'enseignement primaire par exemple, la coopération naît d'un objectif et d'intérêts communs des communes membres, de l'EPCI et de leurs partenaires locaux.

« Coopérer, c'est donc délibérer à partir de la confrontation des vécus et à partir de la satisfaction tirée par les bénéficiaires à coopérer. "Ce sont les usages sociaux qui sont les leviers des coopérations effectives. " »²

La coopération intracommunautaire vise à identifier les projets qui participeront à l'amélioration des services publics à l'échelle du territoire intercommunal et communal. Ces projets peuvent naître du terrain, sur proposition des agents, puis être soumis aux politiques, qui les développeront s'ils s'inscrivent dans les orientations stratégiques du mandat. Ils peuvent également naître du débat politique.

¹ Extrait de « Gouverner et manager le « faire ensemble », le nouveau défi de l'intercommunalité ? », Actes des universités d'été de l'ADGCF, Le Grand Bornand, 5 et 6 juillet 2012.

² Idem.



Piloter un projet intercommunal : méthodes et outils



- Identifier les partenaires locaux

La coopération intra-communautaire est au service de la construction et de la mise en œuvre du projet de territoire, c'est-à-dire du projet partagé par les communes membres, l'intercommunalité et leurs partenaires locaux (associations, CCAS, lieux d'accueil des publics, etc.). Elle relève de compétences obligatoires ou non, partagées ou non. Quelle que soit la configuration, la coopération intra-communautaire passe par une phase d'identification des acteurs à associer et de repérage des personnes relais au sein du bloc local.

- Actionner les leviers de la coopération

La coopération intra-communautaire est facilitée grâce à un cadre réglementaire. Le schéma de mutualisation et le pacte financier et fiscal sont deux outils qui permettent de construire collectivement une organisation et une répartition des ressources au sein de l'intercommunalité.

D'autres leviers, méthodologiques, résident dans la planification et l'animation de la coopération dans le temps et dans l'espace : quand faut-il la mettre en place, où et comment ?

Enfin, les leviers humains permettent d'agir sur les subtilités et les freins pouvant bloquer la coopération : jeux de pouvoir, culture de la coopération, posture à adopter.

✓ **À RETENIR**

La coopération intracommunautaire est une condition de réussite du projet intercommunal. Elle s'appuie à la fois sur la définition des objectifs politiques, leur traduction dans des programmes, et sur l'adoption par les acteurs impliqués d'une posture de coopération. Au-delà, l'enjeu de la coopération intracommunautaire consiste à faire société, à construire un vivre ensemble au niveau du bloc local. Elle témoigne d'une volonté collective de relever les défis propres au territoire.